



Conseil municipal du 09 octobre 2023

**Délibération n°80-23**

Objet : Modification des tarifs de la médiathèque et mise en place de la gratuité

*Date de convocation : 03/10/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élue : Anne-Laurence OLTRA*

**Membres présents** : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Loïc BIOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice** : 29

**Présents** : 25

**Votants** : 29

**I. LE CONTEXTE**

Lors de la création du réseau des bibliothèques des communes de la COPAMO, le principe a été retenu que les usagers s'inscrivent dans leur commune de résidence afin de valoriser les bibliothèques de chaque village. Ce principe a bien fonctionné puisque la majorité des bibliothèques ont vu leur nombre d'inscrits augmenter ces dernières années.

Lors de la réalisation du diagnostic des services et d'usages du réseau par l'agence DETEA, il a été préconisé l'harmonisation des tarifs de l'ensemble des bibliothèques. Le calendrier prévisionnel de cette étude était prévu de 2021 à 2023.

Aujourd'hui 8 des 11 bibliothèques du réseau sont déjà passées à la gratuité :

- Gratuit dès la création du réseau : Riverie, Rontalon, St André-la-Côte, St Jean-de-Toussas
- Orliénas : passage à la gratuité en 2018
- Taluyers : passage à la gratuité en 2019
- St Laurent d'Agny : passage à la gratuité en septembre 2023
- Soucieu-en-Jarrest : passage à la gratuité en octobre
- Celles qui demeurent payantes : Chabanière, Chaussan et Mornant

Actuellement, Mornant propose une tarification aux adhérents mornantais, alors que les adhérents des bibliothèques appliquant la gratuité peuvent accéder à la médiathèque Louis CALAFERTE sans contrepartie financière.

Les tarifs actuels à Mornant :

Public	Mornantais	Lecteurs hors réseau
Enfants	6 € + 3ème enfant gratuit	7 € + 3ème enfant 6€
Adultes	13 €	15 €

## II. LA PROPOSITION

Afin de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture, et pour permettre l'harmonisation du réseau, il est proposé de passer à la gratuité de l'abonnement pour tous les publics, et ce dès le 1er novembre 2023.

## III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Virginie PRIVAS-BRÉAUTÉ,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** le principe du passage à la gratuité pour l'abonnement à la médiathèque Louis CALAFERTE à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 09 octobre 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER